



Audioconférence DDFIP du 10/06/2020 compte-rendu

Solidaires Finances Publiques (Patricia Lacotte) CGT (absent)
FO (absent) CFTC (Stéphane Grillet)
DDFIP (Jean-Michel Blanchard – Annie Lamétéry – Philippe Carron – Bernard Porret)

- Point sanitaire Savoie

Vrai reflux du virus, plus aucune personne en réanimation mais maintien de la vigilance.

Au niveau de la DDFIP, 60 % de présents la semaine du 02/06, Cette semaine nous sommes à 65 %.

- Campagne IR

Période compliquée pour la dernière ligne droite.

Pas de référence par rapport à l'an dernier avec la déclaration automatique cette année.

- Prime COVID

La DDFIP a reçu la note de la DG pour les orientations et a lancé le dispositif.

Chaque chef de service doit identifier les personnes éligibles à cette prime.

Pour y prétendre il faut une activité significative (engagement fort) pendant le confinement de préférence en présentiel mais les télétravailleurs pourront l'avoir.

Tous les agents, tous grades confondus, peuvent y prétendre : C, B, A et A+ mais le DDFIP souhaite plutôt une attribution pour les C, B et A.

30 % des agents bénéficieront de la prime dont 30 % du niveau à 1 000 €. Il n'est pas instauré de quota par service car tous les services ne se ressemblent pas.

Pour être éligible, il faut un engagement fort, au-delà d'avoir assuré la continuité du service. L'activité forte est caractérisée par des temps de présence importants ou par la prise en charge de missions que l'agent n'exerçait pas habituellement (renfort d'autres services par exemple). La Direction tranchera si nécessaire.

Le DDFIP a bien rappelé que cette prime n'est pas un droit ; les 30 % c'est un plafond et non un plancher. La prime est pour ceux qui ont le plus contribué. La Direction doit valider le nom des heureux élus pour un paiement en juillet.

Pour Solidaires finances Publiques, l'arbitraire est de mise. C'est encore une occasion pour la DG et ses Directeurs de diviser les agents au moment où il est important de préserver et renforcer les collectifs de travail. Sur l'arbitraire, le DDFIP se réserve le droit de refuser des agents proposés par les chefs de service, sans se justifier et sans réellement pouvoir juger de l'investissement des agents ainsi écartés.

Par ailleurs, les orientations données aux chefs de service semblent ne pas coïncider en tout point avec la présentation faite aux OS. Nous regrettons l'absence d'une application homogène sur l'ensemble de la DDFIP. Certains agents impliqués seront exclus du dispositif, notamment les télétravailleurs.

Enfin, tout se réglera dans la plus grande opacité. Cela reflète bien le mépris actuel de nos dirigeants, DG et DDFIP, envers les agents. Au-delà des discours, il serait bien de passer à l'acte et de considérer autrement les agents des finances publiques : revaloriser les salaires pour prendre en compte les exigences techniques de nos métiers, favoriser la promotion interne,...

- Ouverture au public

Le DDFIP a demandé aux chefs de service de réfléchir à la réouverture progressive des centres de

finances publiques pour la semaine du 15/06.

Une embauche de vigiles est prévue pour les 5 centres où se trouvent les SIP (Aix, Albertville, Chambéry bassens, Moutiers et St Jean de Maurienne).

En pré-requis pour une ouverture, le respect des consignes de sécurité sanitaire (paroi plexiglass, gel hydroalcoolique...) est exigé. Le port du masque obligatoire pour les usagers est fortement recommandé pour l'agent qui reçoit. Il n'y a plus de problème de quantité de masques.

Pour Solidaires Finances Publiques, le respect des gestes barrière reste essentiel. Attention, à toute manipulation et échange de documents, stylos,... Les contacts, quels qu'ils soient, sont à proscrire. L'alcool ménager, les masques doivent être à disposition des agents. Si ce n'est pas le cas, vous devez l'exiger. Ne pas hésiter à signaler tout manquement dans le registre hygiène et sécurité.

- Hold-up des congés

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'une précédente conférence téléphonique, la Direction n'est pas en mesure de fournir aux chefs de services la liste des agents et le nombre de jour retenus.

Ce sont actuellement 4 agents qui font cette mise à jour des droits à congés et cela prend du temps. Rien n'est automatisé.

Pour Solidaires Finances Publiques, c'est le devoir de la Direction d'informer les agents des droits à congé supprimés. Au DDFIP d'assumer la mise en application de ces mesures scélébrates et de communiquer auprès des agents.

Pour information, le vol a déjà été commis pour la période courant du 16 mars au 17 avril. Rien d'automatique dans le calcul, donc vérifiez et réclamez auprès des RH si besoin (attention, l'arrondi doit s'effectuer en faveur de l'agent).

A l'heure où nous publions ce compte-rendu un mail d'informations générales a été envoyé à tous les agents.

- Jours de report

Le ministre a donné son accord pour que les jours de report 2019 puissent être déposés dans le CET. Le DDFIP n'en sait pas plus, il attend la note de la DG.

- Congés d'été

Nous avons souhaité savoir si le nombre de jours de congés était limité cet été.

Le DDFIP n'a donné aucune consigne en ce sens et a indiqué qu'il n'y avait aucune consigne nationale non plus.

Pour Solidaires Finances Publiques, application donc de la règle des 31 jours consécutifs et de la présence significative. Rappel, la règle sur la présence de 50 % des effectifs n'existe pas. Ne pas hésiter à faire remonter toute difficulté.

- Rupture conventionnelle

Nous nous sommes inquiétés de l'avancement des demandes de ruptures conventionnelles.

Le DDFIP nous a répondu que rien n'a avancé à ce sujet ; la circulaire n'est toujours pas sortie.